



Rapporteur : Joseph EL GHARIB
Services : Finances

Objet : Approbation du Budget Primitif de l'exercice 2025

Le Budget Primitif (BP) 2025 est proposé en équilibre sur les deux sections pour un montant total de **72 396K€** :

➤ **En fonctionnement :**

Le budget de fonctionnement est équilibré à **43 221K€**.

➤ **En investissement :**

La section d'investissement est équilibrée à **29 175K€**.

AI SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 43 221K€.

Elles comprennent des dépenses réelles (38 315K€) et des dépenses dites d'ordre (4 906K€).

Les dépenses réelles : (chapitres 011- 012 - 022 - 014 - 65 - 66 – 67- 68) : 38 315K€

Chapitre	Inscriptions
	BP en K€
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	8 137
012 FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	19 054
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 000
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	9 014
66 CHARGES FINANCIERES	1 070
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	20
68 DOTATIONS AUX PROVISIONS	20
Total Dépenses	38 315

FONCTIONNEMENT DES SERVICES (chapitre 011) 8 137K€

Fonction	Inscriptions
0 - Services généraux	1 698
1 - Sécurité	94
2 – Enseignement, formation professionnelle	1 762
3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs	1 363
4 – Santé et action sociale	1 205
5 - Aménagement des territoires et habitat	757

6 - Action économique	44
7 - Environnement	974
8 - Transports	240
Total Chapitre	8 137

- Pour les services généraux, ce poste correspond :

aux dépenses de fonctionnement des services (fournitures administratives et de reprographie, abonnements et cotisations, assurances, dépenses liées aux risques statutaires, versements aux organismes de formation, locations de matériels d'affranchissement et copieurs, les contrats de maintenance et licences logiciels, les abonnements téléphones, internet, l'entretien des locaux et de la flotte automobile,...),
aux dépenses d'entretien de l'espace public (produits d'entretien et contrats de nettoyage de la Ville, les contrats d'abonnement et de consommation des fluides des équipements et des espaces publics,...).

- Pour la sécurité, ces dépenses correspondent :

aux différents contrats de maintenance et de contrôle des appareils de la police municipale (radars pédagogiques, radios, éthylotests, appareils de verbalisation caméras embarquées), aux formations réglementaires des agents et aux achats d'équipements de protection.

- Pour l'enseignement (2) et les transports (8), ces dépenses correspondent :

aux fournitures scolaires, informatiques et matériels pédagogiques, aux produits pharmaceutiques et les honoraires médicaux, aux fournitures, l'alimentation des cantines, les frais de transport pour les activités extérieures et le ramassage scolaire, les frais de séjour, de sorties et de stages, le nettoyage des locaux écoles et gymnases, les contrats de maintenance des équipements, l'entretien et la réparation des matériels de cuisines, la consommation des fluides (eau, gaz, électricité).

- Pour la culture – jeunesse, ces dépenses correspondent :

à la programmation des spectacles, des expositions d'art (rencontres d'art contemporain,...), concours de jeunes talents, salon CréArt, la fête du livre, les manifestations emblématiques et incontournables de la Ville (le forum des associations, les cérémonies officielles, les vœux à la population, la dictée du Maire,...)
pour le sport, aux contrats de maintenance des équipements sportifs et centres de loisirs, à la consommation des fluides (eau, gaz, électricité), aux achats de fournitures et petits équipements, aux dépenses de transport et d'alimentation pour les activités récréatives, sportives.

- Pour la santé et l'action sociale, ces dépenses correspondent :

aux dépenses de structures de la maison de quartier des Bas-Coquarts et de la salle Françoise DOLTO (maintenance, fluides, sécurisation, nettoyage, fournitures pédagogiques, les animations, les ateliers, les sorties, l'aide éducative et les frais d'animation du point écoute),

aux fournitures, informatiques et matériels pédagogiques des crèches, aux produits pharmaceutiques, aux fournitures RAM, à l'alimentation, le nettoyage des locaux, les contrats de maintenance et d'entretien des équipements, la consommation des fluides (eau, gaz, électricité) et au remboursement des rémunérations du personnel départemental suite à la municipalisation des ex-crèches départementales et le remplacement de ces derniers par du personnel communal au fur et à mesure des vacances de postes.

- Pour l'aménagement des territoires et habitat, ces dépenses correspondent :

aux dépenses de nettoyage, aux travaux d'élagage et d'entretien des espaces verts, à l'entretien des réseaux et la consommation d'éclairage public, aux locations d'outillages et de véhicules spécifiques, à la taxe sur les bureaux, aux impôts fonciers dus sur le patrimoine privé de la Ville.

Le volume des charges à caractère général exécuté en 2024 s'élèverait à 8 022K€. Il est prévu une augmentation de 1,43% en 2025.

FRAIS DE PERSONNEL (chapitre 012) : 19 054K€

Ce chapitre comprend les charges relatives à la rémunération des agents titulaires et non titulaires ainsi que les charges sociales connexes (NBI, supplément familial, indemnités de résidence, remboursement transport, URSSAF, caisses de retraite, cotisations CNFPT et centre de gestion, allocations chômage, ...).

Le volume des dépenses de personnel exécuté en 2024 s'élèverait à 18 560K€. Pour 2025, il est prévu une augmentation de 2.66%, qui tient compte de l'augmentation de la CNRACL de 4 points (+240K€), telle que prévu dans le projet de loi de finances pour 2025.

Pour information, 13 postes sont subventionnés par l'Etat à hauteur de 332K€, notamment sur la politique de la ville, la santé et le handicap, l'accompagnement social, la coordination gérontologique et la petite enfance.

Si le projet de loi de finances a été rejeté par l'assemblée en décembre dernier, certains points présents en annexe de ce budget peuvent être appliqués par simple décret de l'Etat. Par prudence, la Ville a fait le choix d'intégrer cette augmentation dans son budget en attendant le vote budget 2025 qui devrait intervenir fin février 2025.

Sans cette augmentation, l'évolution des dépenses de personnel serait de 1.37% entre 2024 et 2025.

Cette augmentation doit permettre de prendre en compte :

- les évolutions réglementaires introduites par les lois de finances pour 2024 et 2025 et notamment :

- L'augmentation prévisionnelle de 4 points du taux de la contribution employeur finançant la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL), motivée par la dégradation observée de la situation financière de la caisse (+240 K€),

- L'effet report de la revalorisation du SMIC de 2 % au 1er novembre 2024 (+25 K€),

- Les mesures votées par la collectivité en faveur du pouvoir d'achat, de la protection et du bien-être des agents :

- Revalorisation des régimes indemnitaires des agents (IFSE) et notamment ceux des métiers de la petite enfance en attribuant un bonus attractivité Petite Enfance pour 72 agents avec une augmentation nette de l'IFSE de 100€/ mois et par agent éligible (133K€),

- Revalorisation des régimes indemnitaires des plus bas salaires (83 agents dont l'IFSE est inférieure à 100 € brut /mois) (40 K€),

- Déroulement de carrière des agents en soutenant les avancements de grade et la promotion interne en favorisant notamment la préparation aux concours et examens professionnels (30 K€),

- Versement de la prime de fin d'année (684 K€),

- Les avancements d'échelon obligatoires à durée unique (60 K€),

- L'assurance statutaire (140 K€) et la Médecine du travail (50K€),

- Le versement au Comité National de l'Action Sociale (80K€).

ATTENUATION DE PRODUIT (chapitre 014) : 1 000K€

- FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) : 515K€

Bien que comptabilisé en dépense de fonctionnement, le fonds est alimenté par ponction à la source de nos recettes fiscales.

Bourg-la-Reine est en effet contributrice à ce fonds en raison de son potentiel fiscal qui est élevé et de son revenu moyen par habitant, supérieur à la moyenne nationale. La contribution de la Ville pour 2025 dans l'attente de la notification est estimée à 515K€.

- Reversement stationnement : 370K€

Il s'agit de la somme reversée au délégataire pour le stationnement sur voirie.

- Autres reversements 115K€

Ils portent sur le reversement d'une partie de la taxe de séjour à l'office de tourisme ainsi que des reversements de fiscalité.

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (chapitre 65) : 9 014K€

CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES : 6 940K€. Il s'agit des contributions obligatoires au profit d'organismes.

Ces participations se ventilent de la manière suivante :

Libellé	Inscriptions
CONTRIBUTION SYNDICAT SERVICE FUNERAIRE	2
CONTRIBUTIONS AU FCCT	6 731
CONTRIBUTIONS SIGEIF	5
CONTRIBUTIONS SIPPEREC	5
AUTRES CONTRIBUTIONS	40
PART.DEP.FONCT.ECOLE NOTRE DAME	152
REMBOURSEMENT DE FRAIS A D'AUTRES COLLECTIVITES	5
Total Résultat	6 940

A la suite de la création de deux nouvelles entités intercommunales au 1er janvier 2016, la Métropole du Grand Paris (MGP) et le Territoire Vallée Sud-Grand Paris, une part des recettes fiscales perçues par la Ville doit être reversée au FCCT « Fonds de compensation des charges territoriales » du territoire Vallée Sud-Grand Paris. Bourg-la-Reine sert toujours d'intermédiaire et les écritures comptables inscrites au budget se retrouvent donc à la fois en dépenses et en recettes pour 6 731K€. Pour information, le montant versé en 2024 s'est élevé à 6 555K€.

Les autres contributions (65548) comprennent principalement les contributions Vélib et Autolib (40K€) ainsi que les contributions SIPPEREC – SIGEIF - SIFUREP (12K€).

Les autres contributions obligatoires (6558) sont composées de la participation de la Ville aux frais de scolarité à l'Institut Notre Dame (152K€) et à la commune de Sceaux (5K€).

LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : 1 000K€

SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE : 403K€

La Ville transfère intégralement au CCAS, les subventions versées par le Département pour les missions coordination gérontologique (23K€) et le travailleur social (40K). La Ville verse également une subvention d'équilibre qui permet de couvrir les dépenses non financées par des recettes propres (340K€).

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES : 671K€

Ce montant comprend les indemnités, les cotisations sociales ainsi que les coûts de formation des élus pour 269K€, les dépenses informatiques pour 365K€, 8K€ de subventions pour l'installation d'un dispositif d'alarme, 11K€ de subventions pour des projets de développement durable, les bourses et prix pour 14K€ et la prise en charge des frais d'inhumation des indigents pour 4K€.

CHARGES FINANCIÈRES (chapitre 66) : 1070K€

Les charges financières correspondent aux intérêts de la dette pour 855K€, 100K€ d'intérêts de lignes de trésorerie et 115K€ d'ICNE (Intérêts courus non échus) qui sont des opérations purement budgétaires.

CHARGES EXCEPTIONNELLES (chapitre 67) : 20K€

Il s'agit de régularisations comptables

DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & AUX PROVISIONS (chapitre 68) : 20K€

Il s'agit d'une dotation aux provisions pour créances irrécouvrables.

DÉPENSES D'ORDRE (chapitres 042 et 023) : 4 906K€

Les dépenses d'ordre s'élèvent à 4 906K€.

Pour information, l'autofinancement brut prévisionnel dégagé par la section de fonctionnement s'élève à 4 453K€,

Cet autofinancement servira à financer le remboursement du capital de la dette, qui s'élèvera en 2025 à 4 350K€ et génèrera une épargne nette de 103K€.

b) LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 43 221K€

Elles comprennent des recettes réelles (42 748K€) et des recettes dites d'ordre (473K€).

Les recettes réelles : (chapitres 013 - 70 - 73 - 74 -75) : 42 748K€

Chapitre	Inscriptions
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	250
70 - PRODUITS DES SCES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	4 519
73 - IMPOTS ET TAXES	2 952
731 - FISCALITE	27 204
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	5 582
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2 241
Total général	42 748

PRODUIT DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES (chapitre 70) : 4 519K€

Les produits des services du domaine et ventes diverses de la ville recouvrent les recettes liées aux services publics mis à disposition de la population ainsi que les produits d'utilisation du domaine public communal.

Le montant total inscrit au titre des produits des services et du domaine tient compte de l'ensemble des activités tarifées qui se répartissent comme suit :

Fonction	Somme - Montant
0 - Services généraux	141
1 - Sécurité	550
2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	1 743
3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	620
4 - Santé et action sociale	1 024
5 - Aménagement des territoires et habitat	149
8 - Transports	292
Total Résultat	4 519

- La fonction **enseignement** comprend la restauration scolaire, les accueils périscolaires, l'étude surveillée.
- La fonction **santé et action sociale** correspond essentiellement aux recettes relatives aux crèches.
- La fonction **Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs** est composée principalement des recettes relatives aux centres de loisirs du mercredi et des vacances scolaires et les colonies de vacances et des locations d'équipements sportifs.
- la fonction **sécurité** correspond à l'application du forfait post-stationnement.
- la fonction **transport** correspond au pas de quai et aux droits de terrasse

PRODUIT DE LA FISCALITÉ (chapitre 73 + 731) : 30 156K€

Le produit de fiscalité est estimé comme suit :

Nature	Libellé	Somme - Montant
73111	TAXES FONCIERES ET D'HABITATION	25 217
73118	ROLES SUPPLEMENTAIRES	67
73123	TAXE ADD DROITS DE MUTATION	1 600
73141	TAXE SUR L'ELECTRICITE VERSEE PAR SIPPAREC	280
731721	TAXES DE SEJOUR	40
73211	ATTRIBUTION DE COMPENSATION TAXE PROFESSIONNELLE	2 952
Total Résultat		30 156

La **taxe foncière sur les propriétés bâties** devient la principale recette fiscale. Le taux communal reste figé à 28,33%. En attendant la revalorisation forfaitaire des bases fixée par la loi de finances, la Ville a pris en compte dans le calcul des recettes fiscales, le taux d'inflation calculé par l'INSEE, le 13 décembre dernier, qui se situe autour de 1,7% et un dynamisme physique des bases de +0.4%.

A noter que la Ville a modifié en 2022 la majoration sur les résidences secondaires, celle-ci est passée de 40 à 60 % depuis le 1^{er} janvier 2023.

Le produit des droits de mutation est évalué en 2025 à 1600K€.

Le produit de **la taxe sur l'électricité** est de 280K€. Le produit de cette taxe assise sur la consommation électrique varie d'une année sur l'autre au regard des conditions climatiques.

La taxe de séjour est estimée à 40K€, celle-ci est en partie reversée à l'office de tourisme.

Les flux de recettes liés à la Métropole du Grand Paris (MGP) :

Ces flux sont composés de **l'attribution de compensation (AC)** et de la compensation part salaires.

Libellé	Montant K€
ATTRIBUTION DE COMPENSATION TAXE PROFESSIONNELLE	1 827
COMPENSATION PART SALAIRE REVERSE	1 125

Le montant de la compensation « part salaires » (CPS), versée à la Ville par la MGP pour le compte de

VS GP est reversée en intégralité via le FCCT, la Ville ne conserve donc que 1 827K€.

DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (chapitre 74) : 5 582K€

Ces dotations sont principalement constituées de la dotation forfaitaire, des subventions du conseil départemental ainsi que des participations de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). Ces recettes se répartissent de la manière suivante :

Nature	Libellé	Somme – Montant K€
74111	D.G.F.-DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	1 800
744	FCTVA DEP FONCT	70
74718	DOTATION MAISON FRANCE SERVICES	66
74718	DOTATIONS ETAT ELECTIONS	3
74718	DOTATIONS ETAT REUSSITE EDUCATIVE	10
7473	DEPARTEMENTS REMBOURSEMENT MUNICIPALISATION	450
7473	SUBV CD 92 EN FAVEUR ENFANTS/ADOS	13
7473	SUBV CD92 CDV CULTURE	72
7473	SUBV CD92 CDV GERONTOLOGIE PREVENTION	23
7473	SUBV CD92 CDV SPORTS	38
7473	SUBVENTION DEPARTEMENT/CRECHE COLL ROSIERS	86
7473	SUBVENTION DEPTALE CRECHE CARNOT	179
7473	SUBVENTIONS DEPARTEMENT CRECHE JOFFRE	103
74741	PARTICIP SCOLARITE ENFANTS EPT	15
74748	PARTICIP SCOLARITE ENFANTS HORS EPT	15
747818	AUTRES ADEME AVELO	29
747888	SUBV CAF CRECHE CARNOT	200
747888	SUBV CAF CRECHE COLL ROSIERS	598
747888	SUBV CAF CRECHE HOFFMANN	575
747888	SUBV CAF CRECHE JOFFRE	284
747888	SUBVENTION CAF RAM RAP	16
747888	POLITIQUE DE LA VILLE	78
747888	CRECHES DEPARTEMENTALES	263
747888	CENTRES DE LOISIRS	334
74833	COMPENSATION AU TITRE DES EXONER SUR LA TAXE FONCI	30
74836	ATTRIBUTION DU FONDS DEPARTEMENTAL DE LA TAXE PROF	93
748388	AUTRES-COMP VL LOCAUX INDUST	26
7484	DOTATION DE RECENSEMENT	4
7485	DOTATION POUR LES TITRES SECURISES	30
74888	PARTICIPATION IJS PRISE EN CHARGE REPAS	8
74833	COMPENSATION D'EXONERATIONS FISCALES	56
74758	SUBVENTIONS ANIMATION DE LA VILLE	15

Total Résultat		5 582
---------------------------	--	-------

A la suite de la municipalisation des crèches départementales en 2018, le département compense intégralement les dépenses de personnel engagées dans l'année. Ce remboursement diminue chaque année en fonction des vacances de poste et l'intégration des nouveaux recrutés qui s'opère sur le chapitre 012. Sur 2025, le remboursement attendu du Département s'élève à 263K€. Cette opération est équilibrée en recettes et en dépenses.

En 2025, la ville régularisera l'exercice 2024 relatif à la municipalisation, le produit attendu est de 450K€.

Par ailleurs, le Département dans le cadre du contrat Département-Ville verse des subventions de fonctionnement à hauteur de :

- 213K€ pour les établissements d'accueil du jeune enfant
- 35K€ pour les activités sportives
- 22K€ pour la coordination gérontologique

AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (chapitre 75) : 2 241K€

Ce chapitre intègre des produits de gestion courante correspondant à des loyers et redevances.

On distingue :

Libellé	Montant K€
0 - Services généraux	118
3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	240
5 - Aménagement des territoires et habitat	916
6 - Action économique	290
8 - Transports	677
Total Résultat	2 241

La fonction services généraux correspond aux recettes générées par la location temporaire d'espaces (villa Saint-Cyr, Agoreine, Salle des familles, Les colonnes,...) et les opérations comptables.

La fonction 5 est composée du produit des locations des immeubles (appartements, commerces et espaces de travail collaboratif).

Les recettes de la fonction transport correspondent au stationnement.

Concernant la fonction action économique, elle concerne la redevance marché.

ATTÉNUATIONS DE CHARGES (chapitre 013) : 250K€

Les recettes dans ce chapitre correspondent :

- aux remboursements sur la rémunération du personnel (contrat d'insertion, indemnités journalières et assurance),
- aux remboursements des charges sur les détachements et remboursements CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales).

RECETTES D'ORDRE (chapitre 042) : 473K€

Les recettes sont notamment composées de la quote-part de subvention amortissable, opération équilibrée avec sa contrepartie en dépense d'investissement ainsi que de la comptabilisation dès le budget primitif des travaux en régie.

La section de fonctionnement est ainsi équilibrée.

B/ SECTION D'INVESTISSEMENT

a) LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 29 175K€

EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES (chapitre 16) : 4 362K€

Les mouvements équilibrés représentent 12 K€ de dépôts et cautionnement. Ces opérations sont équilibrées en dépenses et en recettes.

Le montant prévisionnel du remboursement du capital de la dette s'élèverait, pour 2025, à 4 350K€.

Au 1^{er} janvier 2025, l'encours de la dette s'élève à 35.5M€.

LES DEPENSES D'EQUIPEMENT : 23 932K€

Elles comprennent les dépenses relatives aux chapitres 10, 20, 204, 21, 23,26.

Elles correspondent aux grands projets initiés par la Ville et visant à améliorer la qualité du service rendu à la population et accroître le rayonnement de la Commune.

On peut distinguer trois types d'investissements :

- Les projets ;
- Les investissements récurrents ;
- Les fonds de concours versés.

I. Les projets (20 500K€)

On peut citer notamment :

➤ La livraison du Campus de l'Enfance : 16 500K€

La livraison du Campus de l'enfance qui comprend plusieurs équipements : un groupe scolaire, un gymnase et une salle polyvalente, d'une valeur de 34 000K€, dont 16 500K€ en 2025.

➤ La création de nouveaux espaces verts : 3 500K€

Création d'un parc, véritable îlot de fraîcheur et de biodiversité de 8400 m² en cœur de ville, pour un coût total de 2 500K€, d'un second projet de parc, rue des Rosiers, sur une emprise d'environ 1000 m², pour un coût total de 400K€ et végétalisation de la place Condorcet 600K€.

➤ L'acquisition ou la création de cellules commerciales : 500K€

Acquisition de locaux commerciaux ou fonds de commerces sur la Ville afin de diversifier et dynamiser l'offre commerciale et création de cellules commerciales avenue Carnot.

II. Les investissements récurrents (3 432K€)

- **La mise en accessibilité des bâtiments communaux : 150k€**

La Ville de Bourg-la-Reine s'est engagée depuis 2016 dans son agenda Ad'AP, engagement contractuel et financier, à réaliser des travaux de mise en accessibilité de l'ensemble de ses ERP (environ 40 bâtiments) sur une période de neuf ans, pour un montant total de travaux estimé à environ 1 500K€, soit environ 150K€/an.

- Les infrastructures numériques : 400K€

Engagée depuis plusieurs années dans une politique de promotion du numérique, la Ville de Bourg-la-Reine déploie de multiples outils afin, d'une part, de faciliter l'accès des usagers aux services publics et, d'autre part, de dématérialiser ses procédures.

Cet engagement s'est concrétisé par l'obtention, dès 2015, du label @ @ @ décerné par l'association Villes Internet.

Le budget alloué au développement numérique s'élève à 400K€ chaque année.

- Les autres travaux : 2 732K€

La Ville poursuit également activement ses travaux de déploiement de la vidéoprotection et d'entretien des bâtiments communaux (entretiens courants, vérifications réglementaires, mises aux normes, réaménagements partiels, amélioration des performances énergétiques des bâtiments).

- Le budget participatif : 150K€

III. Les fonds de concours versés pour le développement du logement social (270K€)

Une enveloppe de 270K€ est prévue pour accompagner les bailleurs sociaux.

OPÉRATIONS D'ORDRE (chapitre 041- 021) 866K€

Celles-ci s'élèvent à 866K€

b) LES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 29 175K€

Les recettes réelles (chapitres 10 - 13 - 16- 024) s'élèvent à 23 856K€

➤ DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (chapitre 10) : 3 044K€

La prévision intègre :

- la récupération de la fraction de TVA correspondant aux dépenses d'équipement de l'exercice déduction faite d'un volume de dépenses non éligibles pondérées par le taux applicable, soit 16,404%, pour 3 000K€.

- une estimation de la taxe d'aménagement pour 44K€.

➤ SUBVENTION D'INVESTISSEMENT (chapitre 13) : 5 599K€

Au titre de l'exercice 2025, les subventions inscrites se répartissent comme suit :

Libellé	Montant
DEPARTEMENTS CDV 2023-2025 VIDEO PROTECTION	50
DEPARTEMENTS PROJET FAIENCERIE	4 854
ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX FONDS VERT	308
ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX RUE DES ROSIERS	192
SUBV MGP COMMERCES	195

TOTAL	5 599
--------------	--------------

EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES (chapitre 16) : 6K€

Les mouvements équilibrés représentent 6K€ de dépôts et cautionnement. Ces opérations sont équilibrées en dépenses et en recettes.

PRODUIT DE CESSIION D'IMMOBILISATION (chapitre 024) : 15 201K€

Le montant des recettes de cession attendu sur le projet de la Faïencerie est de 13 000 K€. Il est prévu également la cession de deux biens sis rue du Petit Chambord et rue de la Villa Maurice.

➤ **OPÉRATIONS D'ORDRE (chapitre 041- 021) 5 319K€**

Celles-ci s'élèvent à 5 319K€

La section d'investissement est équilibrée.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le budget primitif 2025 de la Ville tel que décrit ci-dessus.